



LETTRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

LPE N° 70

Novembre 2004

PRESSIONS EXTERIEURES ET POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

N'GUESSAN Tchétché

Le principal péril contre lequel la BCEAO a besoin d'être prémunie donc renforcée aujourd'hui n'est pas technique mais bureaucratique. C'est donc contre ce péril qu'il faut fortifier l'institut d'émission.

En effet, La Banque centrale a été l'objet de plusieurs réformes réalisées et annoncées, mais celles-ci sont des réformes traditionnelles qui ont pour caractéristiques de ne viser que la médication des sources techniques des contre performances de la Banque centrale. Ces sources sont en rapport avec les canaux de transmission entre les instruments et les objectifs de la politique monétaire.

Ces réformes traditionnelles sont donc insuffisantes pour remédier à des biais bureaucratiques. Le fait qu'elles portent sur les instruments, les objectifs et les institutions n'y change rien.

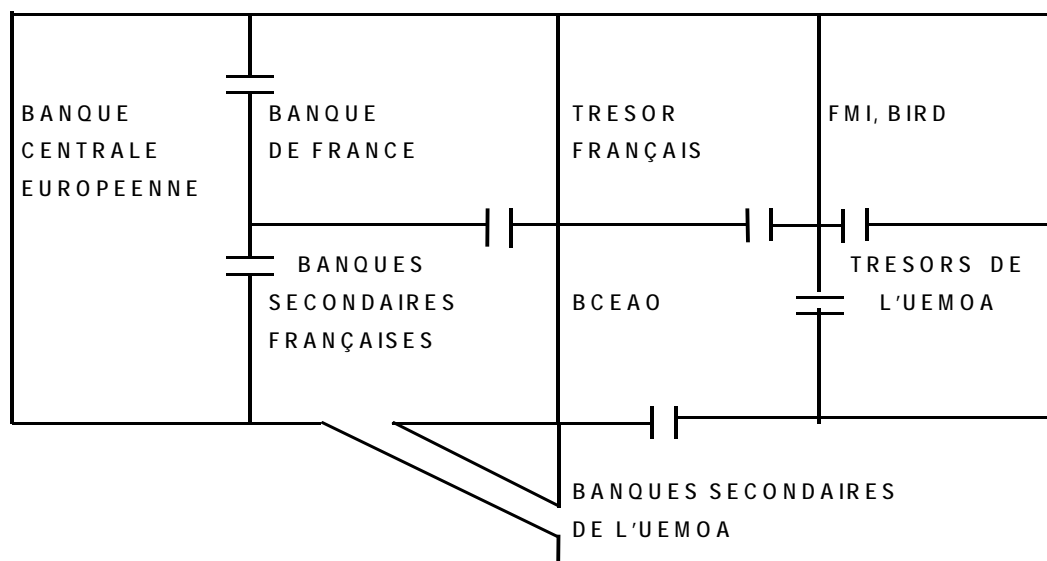
Pour traiter de manière efficace les sources bureaucratiques et leurs effets induits sur la politique monétaire il faut les identifier.

La BCEAO souffre de deux sources de biais bureaucratiques : une source intérieure et une source extérieure. La source intérieure alimente les motivations bureaucratiques des dirigeants de la banque centrale : le maintien au poste,

le prestige, le bénéfice matériel, etc. Ces motivations bureaucratiques font que les dirigeants de la BCEAO sont sensibles à une seconde source de pression qui vient elle, de l'extérieur de la Banque centrale.

L'objet de cette lettre de politique économique est de décrypter les composantes de la source bureaucratique extérieure de la Banque, en analysant les rapports que l'institut d'émission entretient avec les acteurs qui composent son environnement.

Environnement de la BCEAO



Le graphique ci-dessus montre les acteurs qui composent l'environnement de la BCEAO et qui sont susceptibles d'être intéressés par la politique monétaire. Les Banques secondaires qui exercent dans l'UEMOA sont des succursales ou des filiales de banques secondaires françaises (1) comme la société générale, le crédit lyonnais Paris bas, etc. Ces succursales ou filiales sont naturellement reliées à leurs maisons mères. Celles-ci sont intéressées aux profits que leurs succursales ou leurs filiales réalisent dans les pays de l'UEMOA. Les maisons mères sont donc solidaires de leurs filiales ou de leurs succursales lorsque celles-ci mènent une action pour empêcher la BCEAO d'appliquer une politique monétaire qui est de nature à réduire ces profits (2)

Les maisons mères peuvent d'autant plus soutenir les banques secondaires qui exercent dans l'UEMOA qu'elles sont en relation avec la Banque de

France (3) qui est désormais une succursale de la Banque centrale européenne et le trésor français (5). L'on sait que le compte d'opération des pays de l'UEMOA est logé au trésor français (4). Celui-ci peut donc faire pression sur les dirigeants de la BCEAO pour infléchir sa politique monétaire. Il faut se souvenir que les autorités monétaires françaises sont représentées au conseil d'administration de la BCEAO.

Le FMI et la BIRD élaborent en rapport avec les autorités des différents pays de l'union des programmes de stabilisation et d'ajustement structurels avant de superviser leur mise en œuvre (6). Cette supervision porte tant sur le secteur réel, le secteur monétaire que les finances publiques (7). Les Etats ont les moyens de faire pression sur les dirigeants de la BCEAO, en dépit de l'interdiction qui est faite à la Banque centrale depuis 2002 de faire crédit aux Etats.

Le statut des dirigeants de la BCEAO d'une part et d'autre part l'analyse des différents types de relation que cet institut d'émission entretient avec les autorités gouvernementales, la France, le FMI, la BIRD etc. permettent d'avancer les hypothèses suivantes pour comprendre les politiques monétaires de la BCEAO.

Hypothèse 1 : Pour entretenir la confiance des autorités gouvernementales de l'UEMOA, de la France et des Banques secondaires, la BCEAO se résout à l'inertie dans ses décisions.

Lorsqu'on parcourt l'histoire de la politique monétaire de la BCEAO, on se rend compte que le taux de réescompte a été fixé le 1^{er} novembre 1962 à 3,5 %. Il est resté à ce niveau jusqu'au 29 janvier 1973. Il est passé alors à 5,5 % jusqu'au 1^{er} janvier 1975.

Cette inertie se remarque aussi en matière de taux de change. En effet, le taux de change du franc CFA par rapport au franc français est resté le même de 1962 à 1994. On aurait pu espérer que comme dans le cas du taux d'intérêt la politique de taux de change soit plus dynamique avec la disparition du franc CFA, et l'avènement de l'euro, mais on observe aujourd'hui encore que les institutions de la BCEAO et celles de l'UEMOA, ne sont pas de nature à favoriser une politique de taux de change dynamique dans la mesure où c'est toujours la conférence des chefs d'Etats qui décide de la politique du taux de change du franc CFA. Par ailleurs, ce n'est plus seulement l'avis de la France qui est nécessaire pour modifier la parité du franc CFA mais aussi celui du reste des autorités monétaires et politiques des autres pays de l'EUROLAND.

Nous l'avons déjà dit, aucune des théories dominantes ne permet de comprendre cette inertie, ni la théorie keynésienne, ni la théorie monétariste. La rationalité d'une politique de cette nature, doit être recherchée du côté de la théorie de la bureaucratie (N'Guessan. T (1996)). Il apparaît clairement ici, la nécessité d'une réforme institutionnelle qui soit de nature à favoriser une politique de taux de change dynamique au profit des pays

de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Les motivations bureaucratiques font que des aspects importants de la politique monétaire de la BCEAO sont subordonnées aux pressions exercées par les acteurs qui composent l'environnement de l'institut d'émission. Chaque acteur, cherche à influencer la politique monétaire de la BCEAO pour en tirer profit. Au nombre de ces acteurs figurent le FMI et la BIRD.

Hypothèse 2 : Les banques centrales des PAZF sont sensibles aux critiques du FMI et de la BIRD lorsqu'elles sont d'une certaine intensité et qu'elles débouchent sur des conclusions d'application pratique.

On peut évoquer à l'appui de l'hypothèse 2, le processus qui a conduit à la modification du taux de rées-compte en 1972 et celui qui a conduit à la dévaluation du franc CFA en 1994. C'est le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale qui ont décidé en 1972 d'emmener la BCEAO à modifier son taux d'intérêt et à le rendre plus dynamique. Nous avons vu précédemment qu'il est passé de 3,5 % à 5,5 %.

Certes les arguments avancés par ces deux institutions sur les inconvénients de la faible politique des taux d'intérêt était solide mais,

l'expertise des responsables de la banque centrale, laisse penser qu'il n'ignorait pas ces arguments avant l'intervention du fonds et de la banque. On peut donc avancer que ce ne sont pas les arguments techniques qui ont amenés la BCEAO à changer de politique de taux d'intérêt mais plutôt des arguments bureaucratiques. Notamment, la réaction des banques secondaires et de tous les rentiers de la faible politique des taux d'intérêts.

Le changement de parité du franc CFA par rapport au franc français n'a été possible que parce que le fonds monétaire et la banque mondiale en faisaient une condition pour la reprise de leur appui aux pays africains de la zone franc et que le premier ministre français, en a pris l'initiative. C'est assez dire que les dirigeants de la BCEAO sont sensibles aux critiques des acteurs les plus significatifs de son environnement tels que le FMI, la Banque Mondiale, les autorités françaises, etc.

Le fait que l'avènement de l'euro n'a pas changé fondamentalement le cadre institutionnel de la BCEAO peut laisser penser que la politique monétaire conduite par cet institut d'émission, ne relève pas uniquement de la quête de l'intérêt général de la population ouest africaine.

Cette politique monétaire, est également tributaire des exigences des intérêts des différents acteurs susceptibles d'influencer les autorités monétaires et politiques de l'UEMOA pour des raisons bureaucratiques. Cette interrelation amène la BCEAO à compter au nombre de ses instruments de politique monétaire, la persuasion morale.

Hypothèse 3 : Les banques centrales des PAZF, pour avoir de bonnes relations avec les banques secondaires, utilisent à leur endroit la politique de persuasion morale et nuancent leurs interventions en fonction des intérêts de ces banques de second rang.

La persuasion morale a été de tous temps utilisée par la BCEAO pour éviter des rapports conflictuels avec les parties intéressées par sa politique monétaire. On retrouve dans les comptes rendus où les rapports de l'Association Professionnelle des Banques, les avantages qu'ils ont pu obtenir en faisant pression sur la Banque centrale. On peut citer à ce propos, la suppression de la rémunération des dépôts à vue des clients des banques secondaires et le refinancement, des crédits de stockage, etc.

Contrairement à ce qu'enseignent les théories dominantes, l'efficacité de la politique monétaire n'est pas seulement liée aux niveaux et aux canaux de transmission entre les instruments et les

objectifs de la politique monétaire. Cette efficacité dépend aussi de la capacité de la Banque à résister aux pressions de son environnement. Celui-ci est composé en ce qui concerne la BCEAO de différents acteurs : Les Etats, les Banques secondaires, la Banque centrale européenne, le trésor Français.

Ces acteurs exercent des pressions sur les dirigeants de la BCEAO parce qu'ils veulent tirer profit de la politique monétaire qu'ils mènent. Ces pressions bureaucratiques exigent une réforme roborative de l'institut d'émission. Cette réforme va permettre à la Banque centrale d'éliminer sinon de contenir ces pressions qui contrarient ses objectifs macroéconomiques d'intérêt général.

Adresse : 08 BP 1295 ABIDJAN 08
Tél. : + 225 22 44 41 24
Fax : + 225 22 48 51 68

E.mail : capec@afnet.net
Situation géographique :
Boulevard Latrille, près du Lycée
Classique d'Abidjan

Ceci est une publication de la CAPEC
Maquette : CAPEC
Impression : Reprographie du CIRES

Retrouvez-nous sur le Web
[http:// www.capec-ci.org](http://www.capec-ci.org)

La Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CAPEC) a été créée en décembre 1992.

La CAPEC a pour mission de produire pour le compte de l'administration publique ivoirienne des travaux scientifiques destinés à éclairer davantage les décisions de politique économique du gouvernement. C'est une structure nationale de réflexion, d'information et de conseil au service de l'Etat et des autres agents économiques.

La Cellule assure également la formation continue des cadres de l'administration pour aider à la compréhension, à l'applicabilité et à l'efficacité des politiques économiques.

La CAPEC a trois supports de publications : Politique Economique et Développement (PED), le Bulletin de Politique Economique et Développement (BUPED) et la Lettre de Politique Economique (LPE).

La Lettre de Politique Economique rend compte de l'essentiel des résultats des recherches et des recommandations de politiques économiques publiés dans le PED et le BUPED. Elle est aussi utilisée comme support pour les chroniques économiques.

Depuis sa création, la CAPEC est financée principalement par l'ACBF (African Capacity Building Foundation / Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique) et le gouvernement ivoirien.

Les points de vues soutenus dans cette lettre ne peuvent être attribués au Comité de Pilotage, à la Coordination et aux bailleurs de fonds de la Cellule, mais à leurs seuls auteurs.

*Tchéché N'GUESSAN
Coordonnateur de la CAPEC*